

Période des déménagements
**Brossard rappelle à ses citoyens les
nouvelles collectes d'encombrants**

Brossard, le 17 juin 2015 – La grande période des déménagements est en cours. À cet effet, la Ville de Brossard rappelle à tous ses citoyens l'importance de gérer adéquatement leurs déchets, encombrants et matières recyclables en plus de profiter des nouvelles collectes disponibles.

Collecte d'encombrants valorisables en bois – Nouveau !

Les Brossardois sont invités à déposer leurs encombrants valorisables en bois (meubles, portes et clôtures en bois, mélamine, contreplaqué, planchers flottants, etc.) en bordure de rue les mardis 30 juin, 14 juillet et 8 septembre.

Collecte d'encombrants non valorisables

Les encombrants non valorisables ou destinés à l'enfouissement tels les sofas, tapis et matelas sont ramassés tous les mercredis lors de la collecte régulière des ordures. Les propriétés exonérées de la collecte régulière des ordures (copropriétés et immeubles à logements) peuvent aussi se départir de leurs encombrants non valorisables le premier mercredi du mois.

Collectes spéciales – Surplus de carton

Le surplus de carton pourra être déposé à côté du bac bleu, si celui-ci est plein :

- Vendredi 3 juillet : *Secteur 1* (A-B-C-I-J-L-M-N-O-X-Y)
- Vendredi 11 juillet : *Secteur 2* (P-R-S-T-V-W)

Un déménagement en vue ? Le bac bleu doit rester sur place

Lors d'un déménagement, le bac bleu de recyclage (360 l) doit demeurer sur place, car son numéro de série est associé à la propriété. Il est possible d'obtenir un bac bleu à une nouvelle adresse en faisant une demande à Services Brossard.

Principe des 3RV

Déménager est l'occasion de faire un grand tri et de mettre en pratique le principe des 3RV afin de minimiser les matières envoyées à l'enfouissement. La Ville encourage ses citoyens à « Réduire à la source », « Réemployer », « Recycler » ainsi qu'à « Valoriser ». Les objets en bon état peuvent être offerts à des familles ou organismes.

Plusieurs solutions existent pour se départir, de façon écologique, des vieux produits électroniques et des appareils de refroidissement. L'aide-mémoire des solutions écoresponsables est disponible sur le site de la ville.

Peu importe le type de collecte, les matières doivent être déposées en bordure de la rue la veille après 20 h ou le jour même de la collecte, avant 7 h.

Le calendrier des collectes et les adresses des écocentres sont disponibles sur le site **brossard.ca**.